



BNP PARIBAS

| La banque d'un monde qui change

Assemblée Générale Extraordinaire

CNIT de Paris La Défense

27 mars 2009



BNP PARIBAS

| La banque d'un monde qui change

Les actions de préférence

Les actions de préférence

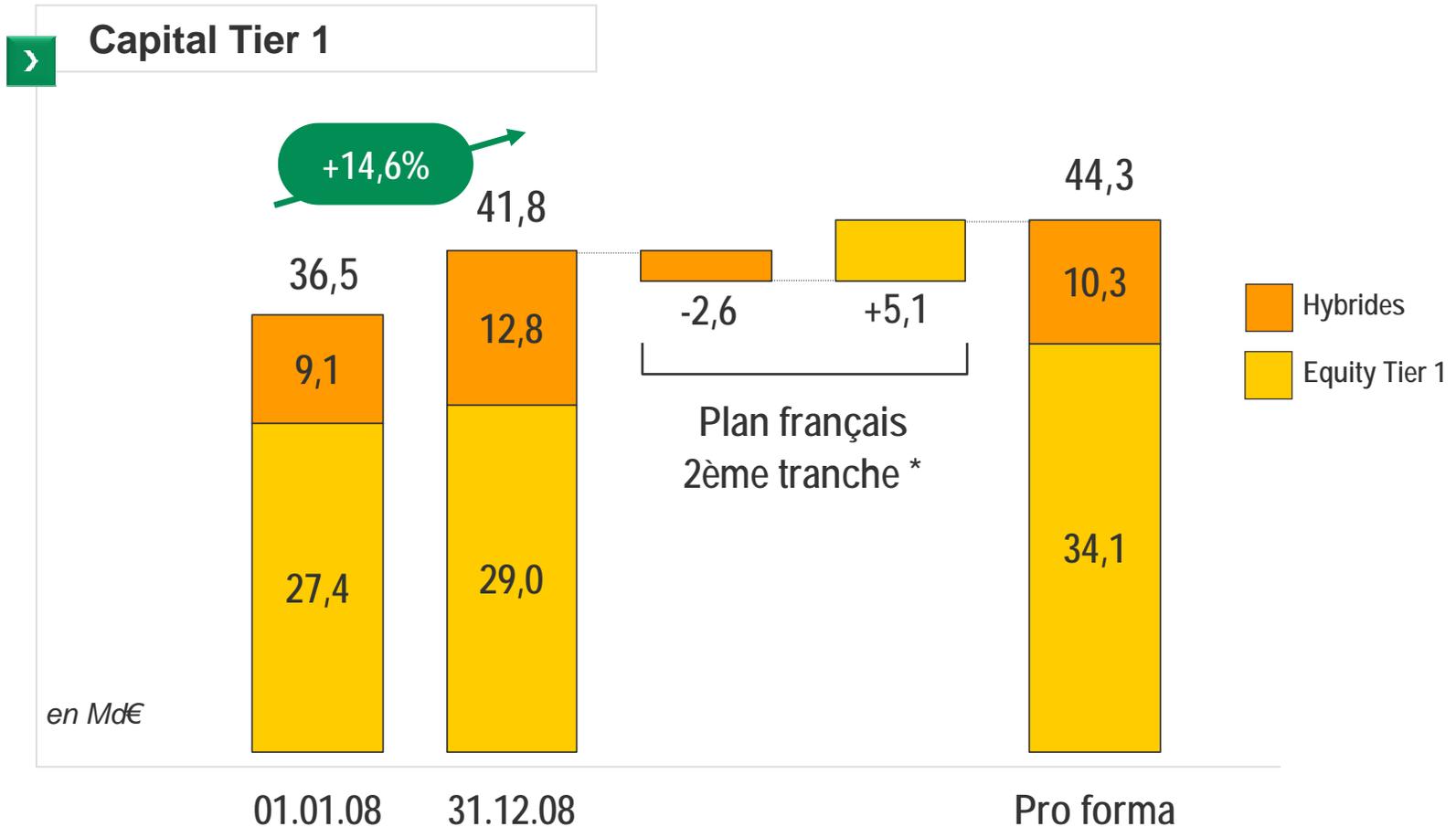
Un nouvel élément de capital du droit français

- Les actions de préférence sont du capital
 - Elles sont limitées à 25 % du total des actions - ordinaires et de préférence - pour les sociétés cotées en Bourse
- Caractéristiques communes avec les actions ordinaires
 - Émises à un prix correspondant au cours des actions ordinaires, sans décote
 - Dividende non cumulatif, payé seulement si un dividende est versé aux actions ordinaires
 - Classées en capital « *Tier 1* » sans plafond
- Une classe d'actions différente
 - Sans droit de vote ni droit préférentiel de souscription
 - Non convertibles en actions ordinaires



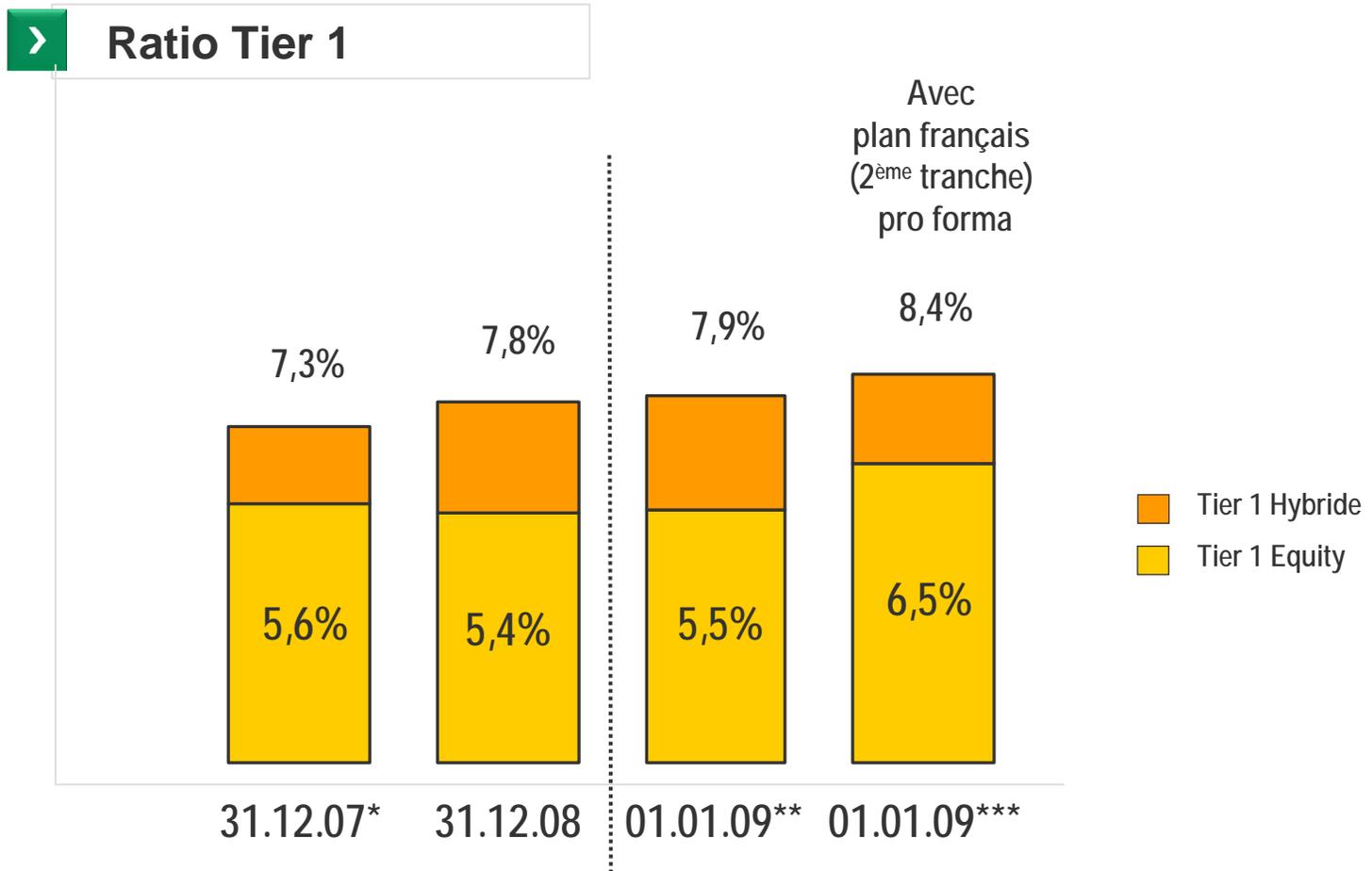
**Les actions de préférence sont du capital social,
comme les actions ordinaires**

Fonds propres



Renforcement des fonds propres

Solvabilité



Une gestion du capital adaptée à l'environnement

* Bâle 1 RSI ** Hors floor *** Après participation à la deuxième tranche du plan français

Les actions de préférence dans le cadre du Plan Français de soutien à l'économie

- Bien que satisfaisant aux exigences de fonds propres, BNP Paribas a souhaité s'associer à ce dispositif pour :
 - remplir pleinement sa mission de financement de l'économie réelle
 - conforter ses parts de marché face à une concurrence ayant recours
 - au dispositif français
 - mais aussi aux plans nationaux similaires initiés en Europe
- BNP Paribas s'engage à faire croître son encours global de crédits à l'économie française de +4% en 2009
- BNP Paribas s'engage à mettre en œuvre les recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants

> Un acteur essentiel du soutien à l'économie réelle

● Prix d'émission

- Moyenne arithmétique des cours de Bourse moyens pondérés par les volumes quotidiens des actions ordinaires sur la période de trente jours de Bourse précédant la date de la décision du Conseil d'administration
- Nominal = 2 €, comme les actions ordinaires

● Non admises à la cote sauf si l'État français le demande



Émises à un prix semblable à celui des actions ordinaires, sans décote

Actions de préférence

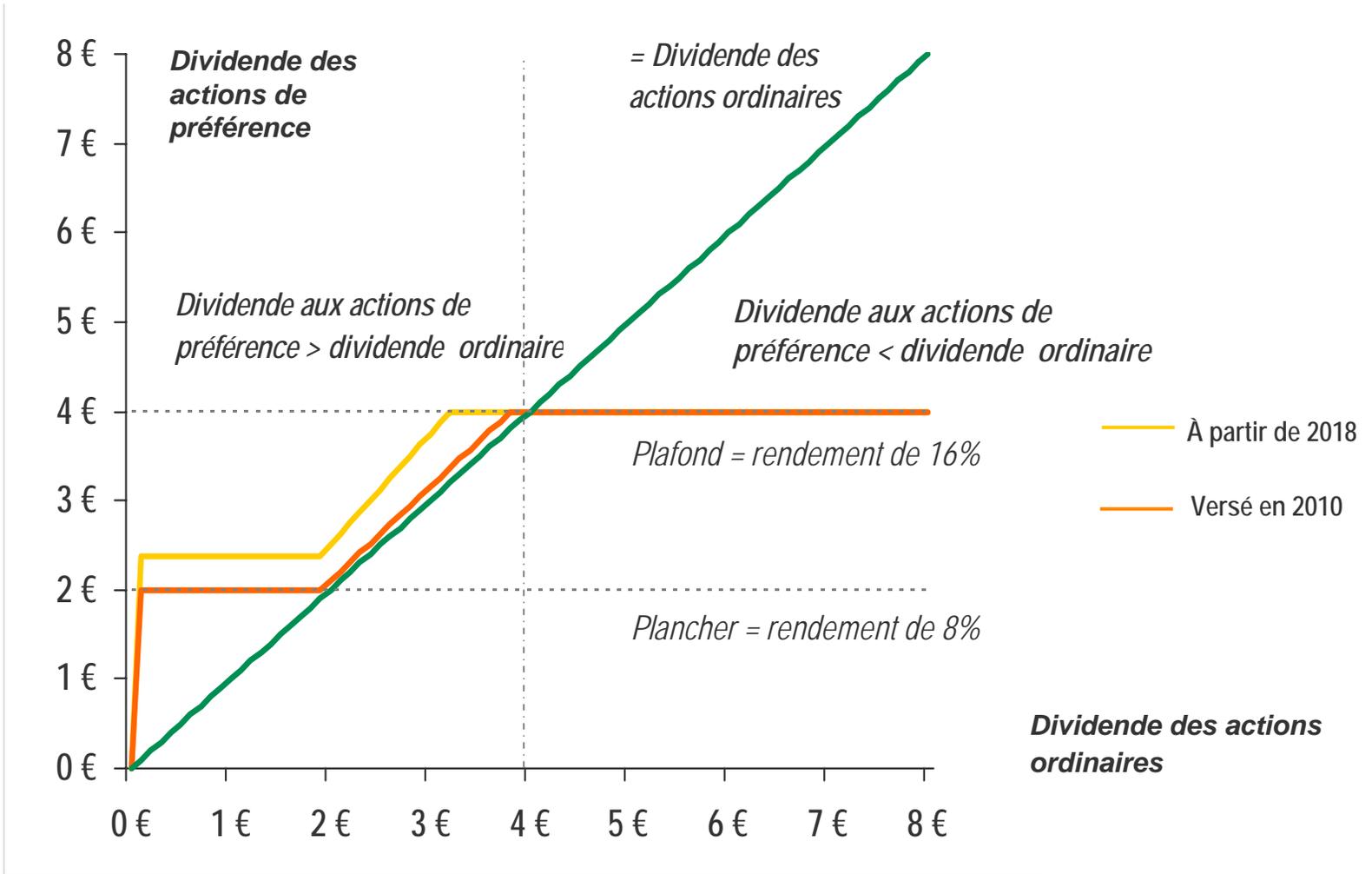
Rémunération

- **Seulement si un dividende est versé aux actionnaires ordinaires**
- **Dividende** : 105% du dividende versé aux actions ordinaires au titre de 2009, 110% pour 2010, 115% de 2011 à 2017, 125% à partir de 2018
- **Plafond** : deux fois le taux des titres super subordonnés à durée indéterminée « TSSDI » (environ 16%)
- **Plancher** : taux des « TSSDI » (env. 8%) augmenté de +25 pb l'an à compter du 1/1/2010, jusqu'à +150 pb (env. 9,5%) à compter du 1/1/2015
- Les modalités peuvent être modifiées après négociation avec le gouvernement français

Les actions de préférence

Rémunération : plancher et plafond

➤ Rémunération des actions de préférence par rapport à celle des actions ordinaires



(*) Hypothèses : prix d'émission de 25 €, montant réel = prix d'émission, taux des TSSDI = 8 %

Les actions de préférence

Prix de rachat

- **Option de rachat**

- uniquement à l'initiative de BNP Paribas*
- à tout moment
- d'une partie ou de la totalité des actions de préférence

- **Prix** : moyenne des cours des actions ordinaires pendant les 30 jours de Bourse précédant la date de rachat

- **Plafond** : en pourcentage du prix d'émission

- 120 % jusqu'au 30 juin 2013
-
- jusqu'à 160 % à partir du 1^{er} juillet 2022

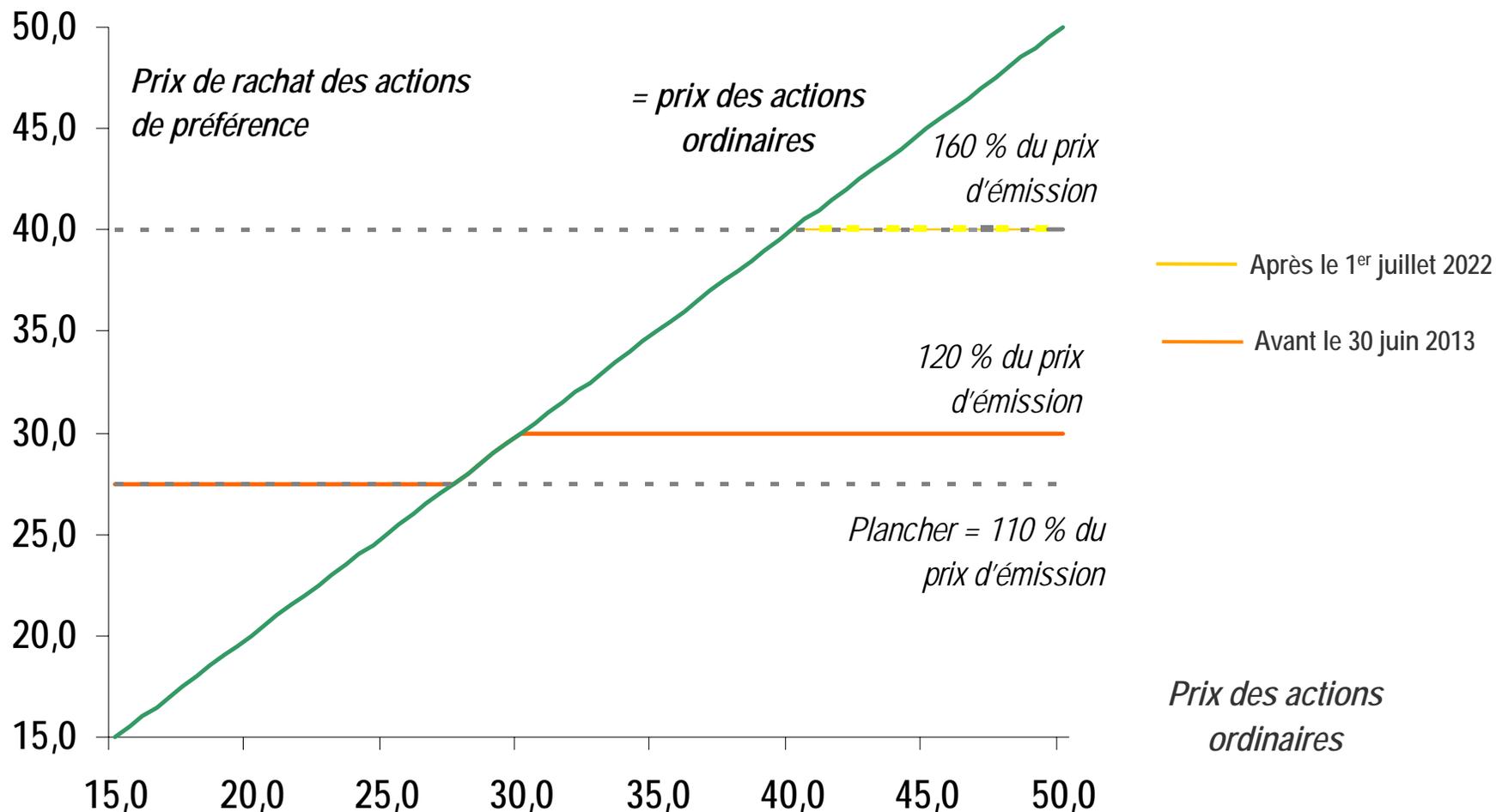
- **Plancher** : 110 % du montant actuel

- Susceptible de changer à la suite des négociations avec le gouvernement français

Les actions de préférence

Prix de rachat : plancher et plafond

> Prix de rachat * des actions de préférence par rapport à celui des actions ordinaires



* Déduction faite du dividende couru

Les actions de préférence

Scénarios

Si la situation se détériore

- **Aucun versement de dividende sur les actions ordinaires ou les actions de préférence**
- **Rachat improbable**

= Actions ordinaires

Tant que la situation ne change pas

- **Dividende modéré versé aux actions ordinaires**
- **La rémunération des actions de préférence est plus élevée que celle des actions ordinaires**

Plus chères que les actions ordinaires

Si la situation s'améliore

- **Rémunération plafonnée**
- **Prix de rachat plafonné**

Moins chères que les actions ordinaires



Participation à la création de valeur ultérieure plafonnée

Les actions de préférence

Conclusion

> Emises au cours de l'action ordinaire, sans décote

> Rémunération : plancher et plafond

Prix de rachat : plancher et plafond

Instrument de « *Core Tier 1* »

- sans droit de vote**
- avec une dilution économique limitée grâce au plafonnement de la rémunération et du prix de rachat**



BNP PARIBAS

| La banque d'un monde qui change

Assemblée Générale Extraordinaire

CNIT de Paris La Défense

27 mars 2009